



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Mars 2011 – nr 50

Contenu

1. [Avis sur la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments](#)
2. [Avis pour la conférence Rio + 20 de l'ONU](#)
3. [Avis sur la note stratégique pour le secteur agriculture et sécurité alimentaire](#)
4. [Forum annuel du CFDD le 31 mars : "Perspectives pour la 'resource efficiency' dans le cadre du développement durable"](#)
5. [Actuellement au Conseil](#)

1. Avis sur la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments

En réponse à une demande du ministre Magnette, le CFDD vient d'approuver lors de son assemblée générale du 25 février un avis sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments en Belgique. La consommation énergétique des bâtiments représente environ 35 % de la consommation d'énergie primaire de notre pays. Nos bâtiments consomment en moyenne 72 % de plus que la moyenne des pays de l'Union européenne. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces mauvaises performances : un parc ancien, un taux élevé de maisons unifamiliales, des normes d'isolation thermique particulièrement faibles et peu efficaces.

Une étude récente réalisée par Mc Kinsey mentionne d'ailleurs un potentiel théorique de diminution de 48 % de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments à l'horizon 2030.

Pour réaliser ce potentiel, le CFDD recommande de mettre en place une stratégie très large qui intègre, coordonne et optimise les efforts des différents niveaux de pouvoir.

Cette stratégie doit aider la Belgique à s'engager dans une transition vers une économie bas carbone, qui lui permette à la fois de diminuer sa dépendance aux combustibles fossiles et d'assumer sa responsabilité dans la lutte contre les changements climatiques. Cette politique doit ainsi faciliter l'atteinte de nos objectifs fixés dans le cadre du paquet européen *énergie climat* (réduire nos émissions de gaz à effet de serre, promouvoir les énergies renouvelables et augmenter notre efficacité énergétique) et permettre d'alléger la facture de l'ensemble des consommateurs, dont celle des ménages les plus défavorisés.

Diminuer de manière importante la consommation d'énergie des bâtiments doit également constituer une politique prioritaire car les investissements dans ce domaine ont un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, avec un effet multiplicateur important bénéfique sur le plan économique, social et environnemental. L'amélioration des bâtiments peut être une source de développement de technologies innovantes et de nouveaux secteurs d'activité créateurs d'emplois verts et décents.

Pour les nouvelles constructions, les bâtiments passifs ne consomment presque plus d'énergie pour leur chauffage. D'ailleurs, selon la nouvelle directive sur la performance énergétique des bâtiments à transposer pour 2012, tous les bâtiments construits après 2020 devront être à consommation d'énergie quasi nulle. Néanmoins, le grand chantier à venir est sans conteste l'amélioration massive de l'efficacité énergétique des bâtiments existants, qui présentent le plus grand potentiel de réduction des consommations. Dans cette optique, le CFDD émet dans son avis une série de recommandations, qui concernent tous les niveaux de pouvoir, car cette stratégie globale devrait se décliner de manière coordonnée et cohérente. Ces recommandations touchent à toutes les dimensions du problème :

- le rôle d'exemple des pouvoirs publics

- la normalisation
- les formations et formations continuées pour les professionnels du bâtiment
- Les contrôles
- La mise en place de guichets uniques, qui assurent le contact avec toutes les instances qui accordent des primes et subsides
- Les opportunités pour la croissance économique et la création d'emplois, basées sur l'existence d'entreprises économiquement compétitives et d'une transition socialement juste
- L'innovation, comme un des piliers d'une économie efficace en énergie
- Le rôle de la fiscalité
- L'encouragement des investissements économiseurs d'énergie, qui touchent entre autres la déductibilité fiscale, le mécanisme de tiers investisseur, le mécanisme de tiers payant, le FRCE (fonds de réduction du coût global de l'énergie), la création d'un fonds pour l'efficacité énergétique
- L'amélioration de la mobilité résidentielle
- Les formes d'habitat plus collectif
- Les recommandations spécifiques liées aux logements et bâtiments mis en location ou en leasing
- Les aspects sociaux, en particulier la population précarisée
- La localisation des bâtiments et l'aménagement du territoire qui peuvent engendrer une croissance de demande de mobilité
- Les statistiques et données nécessaires à la définition et à l'évaluation et des politiques

Le 2 mars dernier, le CFDD a organisé une conférence de presse sur cet avis du conseil. Le Président du groupe de travail énergie et climat, le Professeur Jean-Pascal van Ypersele y a présenté les grands axes de cet avis consensuel aux journalistes du Soir, de la Libre Belgique, de l'Echo, du De Tijd, du De Morgen, de Forward et de Belga.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:
http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a04f.pdf

[Retour au contenu](#)

2. Avis pour la conférence Rio + 20 de l'ONU

En 2012, une nouvelle conférence des NU sur le développement durable aura lieu, 20 ans après la conférence de Rio. L'objectif de cette conférence est de renouveler l'engagement politique pour le développement durable, d'évaluer les progrès enregistrés depuis 1992, de définir les lacunes dans l'exécution des accords de Rio et de Johannesburg et d'examiner les défis actuels. Rio 2012 sera placée sous le signe de deux thèmes : « une économie verte dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté » et « le cadre institutionnel du développement durable ».

Le CFDD a reçu une demande d'avis du ministre Magnette sur les objectifs et les thèmes de Rio 2012. Le conseil apprécie que le gouvernement souhaite suivre de près le processus et y associer également les parties prenantes. La société civile accorde en effet une grande importance à Rio+20, et les organisations membres du CFDD vont s'engager dans ce processus. Dans son avis, le conseil demande au gouvernement d'associer le processus à la politique nationale, en mettant effectivement en oeuvre les engagements pour un développement durable, et de communiquer à ce sujet avec la population. Une étape comme Rio+20 est une occasion idéale pour le gouvernement de démontrer à la presse et au public que le développement durable est l'un des fils conducteurs de sa politique.

Où en sommes-nous, 20 ans après Rio ? Le CFDD estime que, depuis Rio, une politique et un cadre institutionnel pour le développement durable ont vu le jour, et que cela a permis quelques resultants, bien que toutes les attentes n'aient pas été rencontrées. La pauvreté et l'incertitude alimentaire continuent de toucher de nombreux pays et groupes de population, et la pression sur les écosystèmes et la biodiversité s'est accrue. Ni le processus de Rio ni les trois grandes conventions des Nations Unies qui s'en sont suivies (climat, biodiversité, désertification) n'ont initié une rupture de tendance. Il en ressort qu'un cadre et des procédures pour le développement durable ne suffisent pas lorsqu'ils se trouvent en marge de l'actualité politique. Ce constat devrait aboutir au positionnement central du développement durable comme paradigme principal, nécessitant tant un engagement politique que

des objectifs concrets, un calendrier et un plan d'actions spécifiques. Dans cette approche, les liens entre les différentes crises auxquelles nous sommes actuellement confrontés (incertitude alimentaire, changements climatiques, perte de biodiversité, crise économique et financière, pénuries énergétiques et de matières premières, pauvreté) doivent occuper le premier plan et une politique réellement intégrée doit être poursuivie.

En ce qui concerne "l'économie verte", le CFDD apprécie le fait que ce thème sera situé dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Il est également nécessaire de l'associer à «une production et une consommation durables». Le conseil estime que la transition qu'implique un verdissement de l'économie doit être équitable et acceptable d'un point de vue social et d'un point de vue économique, et devrait intégrer également la dimension internationale – e.a. en contribuant à atteindre les objectifs du Millénaire. Quant aux acteurs de ce processus, le CFDD souligne le rôle crucial et la responsabilité des autorités, producteurs et consommateurs pour arriver à un verdissement de l'économie. Le conseil trouve également nécessaire de mesurer les progrès en matière de verdissement à l'aide d'indicateurs adéquats : un ensemble d'indicateurs ou quelques indices agrégés – dans cette approche, il faut compléter l'indice « évolution du PIB » par d'autres indices comme l'empreinte écologique, l'indice de développement humain et un indice de prospérité.

En ce qui concerne la concrétisation de l'« économie verte », le Secrétaire-général de l'UNCSO mentionne sept pistes : « *green stimulus packages; eco-efficiency; greening markets and public procurement; investments in sustainable infrastructure; restoration and upgrading of natural capital; getting prices right; and ecological tax reform* ». Le CFDD propose d'ajouter quatre pistes: les *emplois verts et décents, l'innovation et l'entrepreneuriat, le transfert de technologie* (et son financement, dans le but de stimuler le verdissement de l'économie dans les pays en voie de développement) et les *finances publiques* (une réforme du budget dans le sens d'une production et consommation durables, sans en menacer l'équilibre). L'annexe 1 de l'avis offre un aperçu succinct des travaux du CFDD pour ces 11 pistes, avec des renvois aux avis en question pour de plus amples détails.

En ce qui concerne « le cadre institutionnel pour le développement durable », le CFDD estime qu'il faut accroître la cohérence et la coordination entre les processus et les institutions impliqués dans le développement durable. Il est avant tout nécessaire de renforcer le rôle de la CDD, mandatée pour assurer le suivi du développement durable, au sein de l'ONU. L'une des pistes éventuelles est la fusion de la CDD et d'ECOSOC en un nouveau conseil onusien plus puissant qui serait responsable de la coordination et de la cohérence de la politique sociale, économique et écologique dans le cadre du développement durable. Il faudrait alors un mandat renforcé pour ce nouvel ECOSOC pour veiller à une mise en oeuvre cohérente des conventions de Rio et de la politique des différents organismes onusiens (BIT, OMS, FAO...), y compris du FMI et de la Banque Mondiale, ainsi que de l'organisation mondiale du commerce. En ce qui concerne le PNUE, un renforcement de son mandat est nécessaire pour arriver à une meilleure « International Environmental Governance ».

L'importance d'une participation nationale à l'UNCSO est également primordiale. Une démarche ambitieuse – avec par exemple des Stratégies Nationales de DD bien étayées – peut en effet garantir un apport « *bottom up* », et donner aux délégations de la CDD l'impulsion nécessaire pour aller plus loin en matière de développement durable. De plus, une participation plus large est essentielle pour la gouvernance du développement durable. La CDD a toujours connu une forte participation grâce à l'engagement des neuf groupes majeurs et le CFDD trouve important de renforcer encore cette approche dans le nouveau cadre institutionnel à créer. Outre la vision des entreprises, des syndicats, des ONG et des scientifiques, il faut également prêter attention à la contribution d'autres groupes majeurs comme les femmes, les jeunes et les agriculteurs. Finalement, le CFDD attire l'attention sur le rôle des conseils du développement durable lorsqu'il est question d'apport et de participation nationaux.

Cet avis a été approuvé de manière consensuelle à l'Assemblée Générale du 25 février. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a03f.pdf

[Retour au contenu](#)

3. Avis sur la note stratégique pour le secteur agriculture et sécurité alimentaire de la Direction Générale du Développement

Le ministre de la Coopération au développement, Charles Michel, a adressé une demande d'avis au CFDD sur le projet de note stratégique pour le secteur agriculture et sécurité alimentaire. La note stratégique précédente sur l'agriculture et la sécurité alimentaire date de 2002. Celle-ci a été évaluée en 2009. La nouvelle note stratégique proposée veut tenir compte de l'évaluation de la note précédente. La « Plateforme Agriculture et Sécurité alimentaire », qui regroupe une série d'acteurs, a depuis été créée. Cette plateforme a été consultée lors de la rédaction de la nouvelle note.

Le conseil salue cette note stratégique, et en apprécie le caractère compact, clair et ciblé. Le CFDD est convaincu que cette note peut contribuer à améliorer la qualité des actions prises en matière de coopération au développement, comme elle représente sur certains plans une nette amélioration par rapport à la note stratégique précédente dont l'évaluation démontre qu'elle est trop peu utilisée. Le conseil demande que cette nouvelle note stratégique soit effectivement utilisée comme un instrument pouvant mener à une plus grande cohérence dans les différents domaines politiques externes en fonction de l'objectif général de la note stratégique, et à une qualité accrue de la vision et des actions de la coopération au développement belge.

Une description plus claire de la crise alimentaire, une analyse plus poussée des facteurs à l'origine de cette crise alimentaire et une position par rapport à la politique actuelle des différentes institutions internationale – sans trop augmenter la longueur du texte – auraient renforcé la portée de la note stratégique. Plus spécifiquement, il serait utile de référer à des éléments essentiels de la politique UE, et à la recherche de synergie entre les acteurs publics et toutes les parties prenantes. Le conseil demande également de veiller à ce que la traduction politique des approches proposées reste cohérente et renforce les objectifs d'un développement durable, et plaide pour une hiérarchie des marchés où les marchés locaux et nationaux sont prioritaires sur le marché international.

Le conseil appuie les quatre priorités présentées dans la note stratégique et il est convaincu que, pour pouvoir réaliser ces priorités, il faut une cohérence suffisamment grande dans les différents domaines politiques. En outre, le CFDD voudrait que l'interprétation des quatre priorités soit renforcée sur certains points : e.a. l'utilisation durable des richesses naturelles, une capacité accrue pour former des réserves alimentaires stratégiques, une politique générale de développement des capacités dans tous les pays partenaires, et l'élimination des inégalités hommes-femmes.

Le conseil apprécie les efforts fournis pour impliquer plusieurs acteurs dans la concertation, via la Plateforme Agriculture et Sécurité alimentaire, lors de la préparation de la note stratégique. A l'avenir, une explication du statut de cette plateforme et son éventuel élargissement à d'autres acteurs pertinents seraient alors souhaitables. Le CFDD reste l'organe par excellence pour émettre un avis formel sur la note stratégique. Finalement, le conseil exprime son espoir qu'un prochain gouvernement fédéral étaye sa politique sur cette note.

Cet avis a été approuvé de manière consensuelle à l'Assemblée Générale du 25 février. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a02f.pdf

[Retour au contenu](#)

4. Forum annuel du CFDD le 31 mars : “Perspectives pour la ‘resource efficiency’ dans le cadre du développement durable”

Le jeudi 31 mars, le Conseil organise son forum annuel sur le thème « *Perspectives pour la ‘resource efficiency’ dans le cadre du développement durable* ».

Comment pouvons-nous gérer la raréfaction de différentes matières premières? Dans un monde où les matières premières deviennent plus rares et plus chères, notre économie se doit de devenir encore plus efficace en ressources. Le CFDD tient à placer ce défi dans un cadre de développement durable, tenant compte des dimensions économiques, sociales et écologiques, ainsi que de la dimension Nord-Sud. Le forum discutera également des initiatives politiques qui existent déjà pour

gérer la „resource efficiency” à différents niveaux. Il est important de les cadrer dans des processus internationaux tels que la stratégie EU2020 ou la préparation du Sommet Rio+20.

Pendant la matinée, le thème sera traité par Friedrich Hinterberger (SERI), Peter Paul van de Wijs (WBCSD) et James Howard (ITUC). Durant l'après-midi, quatre groupes de travail auront lieu, notamment sur le secteur de la construction durable; la gouvernance pour la 'resource efficiency'; le découplage, les nouveaux matériaux et la réutilisation des matériaux; les modèles socio-économiques pour la 'resource efficiency'.

La journée se terminera par une présentation du « Resource Efficiency Flagship » de l'UE par le Commissaire européen Janez Potočnik, et un mot de clôture par le ministre Paul Magnette.

Le forum annuel 2011 aura lieu à la Bibliothèque Royale de Belgique. Pour plus d'information et l'inscription pour cette journée, consultez notre site web http://www.frdo.be/FR/fora_RES_2011.html

[Retour au contenu](#)

5. Actuellement au Conseil

Programme national de réforme

L'Assemblée Générale du 27 octobre 2010 a approuvé un avis en vue de la préparation du Programme national de réforme belge dans le cadre de la stratégie EU2020. Lors de l'Assemblée Générale du 3 février dernier, le représentant du Premier ministre a confirmé que le CFDD, conjointement avec le CCE et le CNT, sera de nouveau invité pour une concertation sur le PNR final, qui devrait être prêt pour la mi-avril. Cette concertation aura probablement lieu dans le courant du mois de mars, et la position du CFDD sera préparée au sein du groupe de travail Stratégies.

Avis normes de produits

Le CFDD prépare deux avis dans ce domaine : l'un sur un AR pour la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques, l'autre sur le programme fédéral de réduction des risques et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et biocides.

[Retour au contenu](#)

CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».